



# *Municipalité de Saint-Éloi*

*183, rue Principale Ouest*

*Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0*

*Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305*

*Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)*

*Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>*

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé



### PANCARTE SALLE ADÉLARD-GODGOUT

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait refaire la devanture de la salle Adélar-Godbout à la fin de l'automne 2017;

Attendu que l'enseigne « Salle Adélar-Godbout » a été enlevée;

Attendu que le format de la pancarte « Salle Adélar-Godbout » ne correspond plus au pignon de la salle;

Attendu que la Directrice Générale a demandé des prix pour refaire une nouvelle enseigne à Gagnon Image de Rivière-du-Loup;

Attendu que Gagnon Image nous a fait quelques propositions;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la proposition B de la Firme Gagnon Image pour faire une enseigne indiquant le nom de la salle « Adélar-Godbout » au montant de 290\$ plus taxes.



# Rapport municipal de décembre 2018



## **DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

## **POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL ET DU TRAITEMENT DES PLAINTES**

Attendu que le gouvernement a adopté, par le biais du projet de loi 176, certaines modifications à la Loi sur les normes du travail;

Attendu qu'une de ces modifications concerne la notion de harcèlement psychologique qui inclut spécifiquement les cas de harcèlement se manifestant par les paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

Attendu que tous les employeurs, dont les municipalités, doivent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, se doter d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et la rendre disponible à leurs salariés;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi adopte sa politique de prévention du harcèlement psychologique au travail et du traitement des plaintes.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 257 PRÉVOYANT UNE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS SUR INTERNET**

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté donne un avis de motion et présente le projet de règlement #257 prévoyant une publication des avis publics sur internet. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

## **PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL**

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.

## **PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (AUTO-POMPE / L3549102)**

Le directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique de l'auto-pompe qui devra se faire avant le 31 janvier 2019.

## **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE**

La Municipalité de Saint-Éloi autorise environ 200 cyclistes du secondaire 3 au secondaire 5 de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées à passer sur le rang 2 Ouest vers le rang 2 Est en bicyclette le dimanche 19 mai 2019 vers 15h15.

## **FERMETURE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLOI POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN**

À tous les lecteurs, veuillez prendre note que la bibliothèque de Saint-Éloi sera fermée les mardis 25 décembre et 1er janvier. Nous vous souhaitons un très beau temps des fêtes. Josée et Rachel

## **PARC DU MONT ST-MATHIEU / JOURNÉE GRATUITE**

La Corporation du Parc du Mont St-Mathieu offre encore cette année un billet journalier **gratuit** de ski, de planche ou de glissade aux résidents de la municipalité de Saint-Éloi **le dimanche 3 février 2019**. Afin d'assurer un bon contrôle, tous les résidents devront se procurer un coupon auprès de la municipalité sur les heures de bureau. De plus, le jour de l'activité, le résident devra, en plus de présenter son coupon, avoir une carte d'identité avec adresse valide soit : permis de conduire, carte étudiante, pour les enfants n'ayant pas de carte étudiante, la carte d'hôpital avec l'adresse de résidence et le nom du parent sera requise. Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.

## **MESSE DE NOËL**

Veuillez prendre note qu'il y aura pour Noël une célébration de la parole avec communion à la Salle Adélarde-Godbout le 24 décembre 2018 à 20 heures. Bienvenue à tous. Nous vous attendons en grand nombre.



# Rapport municipal de décembre 2018



## **BOÎTES AUX LETTRES**

Veillez prendre note que la municipalité ainsi que l'entrepreneur des chemins d'hiver ne se tient pas responsable des bris de toutes boîtes aux lettres survenus à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien. Veuillez donc SVP protéger votre boîte postale durant la saison hivernale car aucun recours ne sera pris en considération.

## **FORMATION MAILLON / LE 17 DECEMBRE 2018 A 13H30**

**Vous souhaitez faire la différence dans votre communauté ?** Voici une opportunité pour vous démarquer en vous identifiant comme Maillon. Cette approche de bon voisinage est possible grâce à des personnes comme vous qui ont le bien-être de ses concitoyens à cœur. Par votre écoute respectueuse et le respect de la confidentialité, vous devenez un point de repère dans votre communauté pour toute personne traversant une période difficile.

Au Maillon, nous croyons sincèrement que c'est dans les gestes les plus simples que nous pouvons ensemble faire la différence et créer un environnement sécuritaire pour tous car, personne ne devrait être si isolé ou vulnérable qu'il est laissé au dépourvu. Pour de plus amples informations ou pour vous inscrire à la prochaine formation Maillon, contactez moi au 418-863-7709 poste 2256 ou envoyer un courriel au [maillonbasques@gmail.com](mailto:maillonbasques@gmail.com). Stacy Létourneau – agente de développement Maillon

## **RAPPEL / AVIS IMPORTANT À TOUS**

Suite à l'adoption du règlement #203 de la MRC des Basques concernant les ordures ménagères, la Municipalité de Saint-Éloi vous **réinforme** que le règlement #203 article 5.2 stipule que : « Les usagers qui désirent utiliser plus de deux bacs roulants de 360 litres par résidence ou par entreprise agricole devront le faire en accord avec la Municipalité ». Vos vidanges devraient se retrouver dans vos bacs bruns ce qui va diminuer le volume de vos bacs noirs. Merci de porter une attention toute spéciale à ce message.

## **STATIONNEMENT INTERDIT**

Conformément au règlement #204 concernant le stationnement dans les limites de la municipalité, la Municipalité de Saint-Éloi vous rappelle qu'un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer aux frais du propriétaire un véhicule routier en cas **d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence**. La Municipalité demande la collaboration de tous et de toutes durant l'hiver.

## **DES NOUVELLES DE NOTRE EGLISE**

Nous savons tous et toutes qu'à la fin du mois d'août dernier notre église a perdu des pierres de sa devanture. Le 27 septembre le conseil de Fabrique invitait les paroissiens à une rencontre pour faire le point de la situation et proposer des solutions. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation et nous les en remercions. Le consensus qui est ressorti est que les paroissiens présents veulent se dissocier de la responsabilité de leur église. Les moyens proposés sont allés de la vente jusqu'à la déconstruction. Le conseil de Fabrique a été légitimé par l'assemblée pour le choix de la solution et des moyens.

Au début octobre nous publions un avis d'intention sur le Service d'appel d'offre publique du gouvernement du Québec pour la vente ou l'achat de l'église pour soit la réutilisation ou la déconstruction pour un prix minimal de 100 000\$. Un mois plus tard aucun appel n'est venu. Nous avons réitéré l'offre pour un montant entre 0\$ et 25 000\$. Un mois plus tard encore aucune réponse. Nous allons laisser l'offre affichée en permanence jusqu'à ce qu'une solution soit proposée de quelque source que ce soit.

Pendant ce temps nous mettons des efforts pour trouver une vocation à ce bâtiment patrimonial. Des pistes s'ouvrent à nous. Des personnes se sont levées pour préserver ce legs de notre histoire. Les paroissiens ne sont pas tous d'accord de déconstruire ce témoin de notre histoire. Nous explorons trois pistes différentes de réutilisation qui sont porteuses d'espoir.

Deux postes sont libres au conseil de Fabrique. Des élections auront lieu en décembre. Relevons ensemble ce grand défi.

## **FERMETURE DU BUREAU DE LA FABRIQUE POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN**

Veillez prendre note que le bureau de la fabrique sera fermé le 24 et le 31 décembre 2018 pour le temps des fêtes.

## **RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

**1 beau logement qui est à louer avec subvention gouvernementale**, 3½ avec services et activités soit : exercice une fois semaine, chorale et autres, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214.



# Rapport municipal de décembre 2018



## REMERCIEMENT DE LA FABRIQUE

L'assemblée de Fabrique de Saint-Éloi, tient à remercier tous les bénévoles ainsi que la population d'avoir contribué d'une façon ou d'une autre à la réussite de notre dîner « soupes et desserts variés », le 25 novembre, qui a rapporté **la somme de 1 136.80 \$**. Nous remercions aussi les personnes bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année à l'entretien du cimetière, du terrain et de l'église et à la participation aux offices religieuses comme : sacristain, servants, lecteurs (trice), communion, quête. Merci beaucoup pour tout.

## FÉLICITATION

Bravo à toute la troupe de **SYNERGIE** pour leur belle prestation qui a eu lieu sur le perron de la salle Adélar-Godbout samedi le 8 décembre dernier. Vous nous avez fait rêver avec vos superbes chansons de Noël. Félicitation et continuer à réchauffer tous les cœurs des personnes qui vous écoute.



## CHIENS

L'hiver est maintenant parmi nous, nous demandons aux propriétaires des chiens demeurant autant au village que dans les rangs de bien vouloir attacher leur chien et de **ramasser leur petit cadeau** même si la neige est là pour recouvrir le tout. Il n'est aucunement défendu de promener son chien sur le trottoir mais on demande aux propriétaires de ces compagnons de respecter certaines règles de civisme comme de ne pas laisser votre animal errer sur les terrains privés et surtout de **nettoyer les lieux** quand votre animal doit satisfaire ses besoins naturels. Il s'agit de simples règles de respect envers les autres promeneurs et envers la propriété privée. Il ne faut pas oublier qu'un chien qui frappe une voiture engendre des frais à son propriétaire étant donné qu'il a occasionné des bris à un bien d'autrui.

De plus, tout gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit le faire enregistrer, numéroter, décrire, licencier pour avoir sa médaille. Cet enregistrement se fait au bureau de la municipalité au coût de 5\$ valide à la vie du chien. Voir Règlement #251 sur notre site internet.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis à toute la population. Il y aura le 13 décembre 2018 à 19h30 l'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et +. Bienvenue à tous.

## ÉNERGIES FOSSILES – FRACTURATION ET RISQUES POUR LA SANTÉ

Les gaz de schiste ont suscité l'un des débats de société les plus marquants des vingt dernières années au Québec et un bouclier d'opposition citoyenne sans précédent. Aujourd'hui, nous comprenons encore mieux les risques que les gaz non-conventionnels, ou de fracturation, posent pour la santé humaine. Le docteur Éric Notebaert de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, en collaboration avec la Fondation Coule Pas Chez Nous et la Fondation David Suzuki, offre une conférence dans laquelle il explique en détail le processus de fracturation hydraulique, la toxicité des produits employés et les effets que ceux-ci ont sur le corps humain et sur l'environnement, notamment sur l'eau. À une époque où les ambitions de l'industrie visant l'exploitation des gaz de fracturation au Québec semblent revenir en force, cette conférence grand public devient plus pertinente que jamais.

L'évènement aura lieu le 13 décembre 2018 à 19h30 au Musée du Bas-Saint-Laurent, 300, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup. Au plaisir de vous voir à la conférence. Esther Auger

### *Le saviez-vous?*

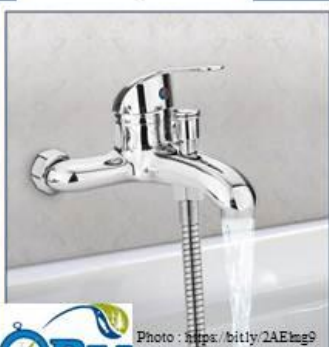


Photo : <https://bitly/2AEimg9>

Quelle est la quantité d'eau potable consommée quotidiennement par Québécois? 424 litres! En un an, cela représente 5 piscines hors terre...

Problématique	Solution
Bain (150 L)	Douche de 5 min (75 L)
Toilette traditionnelle (20 L)	Toilette à débit réduit (6 L) ou installation d'un coupe-volume dans le réservoir
Brossage de dents à robinet ouvert (13,5 L)	Brossage de dents à débit contrôlé (0,5 L)
Laveuse traditionnelle (150 L)	Laveuse contemporaine Energy Star (70 à 90 L)

Aussi, avez-vous pensé à remplir un pichet d'eau que vous gardez au frigo? Fini le gaspillage en laissant l'eau du robinet couler le temps qu'elle refroidisse!






Vous êtes soucieux de bien faire les choses, surtout durant le temps des fêtes ? Pour une réception réussie, ne mettez pas votre bac de récupération de côté.


Pour vous simplifier la vie, voici quelques **ASTUCES** en cette période de festivité

## CE QUI VA DANS LE BAC BLEU


### PAPIER:

- Enveloppe
  - Papier de soie
  - Papier d'emballage non métallisé (se déchire facilement)
-  **Attention !** Les rubans, cordes et choux vont à la poubelle.

### CARTON

- Boîtes de jouet (souvent composées de plastique et de carton; séparer les matières)
  - Boîtes (les démonter pour qu'elles prennent moins d'espace)
-  **Une fausse bonne idée :** rassembler les matières dans une boîte ou un sac. Au centre de tri, il faudra vider pour séparer les matières.


### PLASTIQUE

- Bouteille en plastique
  - Sac en plastique et autres plastiques souples comme les pellicules et les sacs refermables (faire un sac de sacs)
  - Emballage à bulles
-  **Les ustensiles et pailles de plastique** ne sont pas recyclables.

### MÉTAL

- Les cannettes (à rapporter pour la consigne)
- Aluminium (assiettes, papier, etc.)
- Les boîtes à biscuits

### VERRE

- Bouteilles (jus, eau, alcool, etc.)
-  La vaisselle ou les boules de Noël ne sont pas recyclables. Elles vont à la poubelle si elles sont cassées.

## AU CENTRE DE DON

### JOUETS

Les apporter à un centre de don s'ils sont réutilisables. Autrement, ils ne sont pas recyclables et vont à la **poubelle**.

### DÉCORATIONS DE NOËL

Si elles sont réutilisables, les apporter au centre de don. Autrement, les lumières vont à l'écocentre et les autres décorations vont à la poubelle. Réutiliser ses décorations année après année : un choix économique et **écologique**.

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veuillez Prendre note que le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement pour le temps des fêtes. De retour le 7 janvier 2019.

